



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 décembre 1997 — N° 142

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

3 décembre 1997

3 décembre 1997

Le mercredi 3 décembre 1997

N° 142

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 258 Loi concernant la Ville de Brossard — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1997 sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1329-971203)

Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 258, Loi concernant la Ville de Brossard.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 258 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôt de pétitions

Mme Barbeau (Vanier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 709 citoyens et citoyennes de Québec, concernant la survie des centres d'accueil privés.

3 décembre 1997

(Dépôt n° 1330-971203)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Brien (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 194 citoyens et citoyennes du comté de Rousseau, concernant les compressions budgétaires dans le domaine de l'éducation.

(Dépôt n° 1331-971203)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Copie d'une lettre qu'il a envoyée à M. Paul-André Comeau, président de la Commission d'accès à l'information, le 25 novembre 1997, concernant la tenue d'une enquête sur les allégations de divulgation de renseignements fiscaux et de nature confidentielle à et par son cabinet.

(Dépôt n° 1332-971203)

À la demande de M. le Président, M. Mulcair (Chomedey) retire, à deux reprises, certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose :

La réponse à la question adressée au premier ministre par M. Cherry (Saint-Laurent), le vendredi 28 novembre 1997, concernant l'interruption du service électrique chez un couple de Laval; de même qu'une copie d'un article d'Annie Morin, paru dans *Le Droit - Ottawa-Hull*, le samedi 29 novembre 1997, intitulé « Hydro-Québec ne coupe pas facilement le courant ».

(Dépôt n° 1333-971203)

3 décembre 1997

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 2 décembre 1997 sur la motion de Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne l'importance de maintenir les quotas de chanson francophone à 65 % pour les stations de radio de langue française, à l'heure où le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) tient des audiences sur la question.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 170 en annexe)

Pour: **103** Contre: **0** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec offre son soutien aux pêcheurs et travailleurs des pêches du Québec affectés par le moratoire de la pêche du poisson de fond et demande au gouvernement fédéral, en raison de la persistance de la crise, de remplacer « La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique » par des mesures de même ampleur et offrant de réelles possibilités d'adaptation de l'industrie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

3 décembre 1997

M. Simard, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec, au nom de toute la population québécoise, s'associe à tous ceux et celles à travers le monde qui veulent que les mines antipersonnel soient interdites et détruites et souscrive aux objectifs humanitaires qui sous-tendent la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », qui sera signée cette semaine, à Ottawa;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'examiner les moyens à sa disposition, dans le cadre de sa juridiction, pour appuyer le gouvernement fédéral et contribuer à relever le défi que représente la mise en oeuvre de la Convention, notamment en ce qui a trait au soutien aux victimes et aux réfugiés, et à l'aide à la reconstruction économique des zones affectées par cette terrible tragédie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Jolivet, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le droit de tout citoyen et citoyenne de se prononcer librement, sans menace, dans le cadre des débats démocratiques de notre société; que cette Assemblée condamne tout appel ou incitation à la violence, toute forme de violence déjà commise et que cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de prendre les moyens appropriés et en particulier une enquête policière pour garantir aux citoyens ainsi menacés que leurs droits démocratiques seront protégés.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 décembre 1997

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroule du 1er au 7 décembre et dont le thème est : «L'accès : c'est l'autonomie... tout le monde y gagne ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 171, Loi sur le ministère des Régions, les 9, 10 et 12 décembre 1997 et, à cette fin, entende les organismes suivants :

le mardi 9 décembre 1997

- après les affaires courantes jusqu'à 12 heures, remarques préliminaires;
- de 12 heures à 13 heures, l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec;
- de 15 heures à 16 heures, la Chambre de commerce du Québec;
- de 16 heures à 17 heures, Solidarité rurale;
- de 17 heures à 18 heures, le Conseil permanent de la jeunesse conjointement avec l'Association des services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec (A.S.A.J.E.Q.);

3 décembre 1997

- de 20 heures à 21 heures, l'Union des municipalités du Québec;
- de 21 heures à 22 heures, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec;
- de 22 heures à 23 heures, la Conférence des maires de banlieue de Montréal;
- de 23 heures à 24 heures, la Fédération des cégeps;

le mercredi 10 décembre 1997

- de 11 h 30 à 13 heures, le Conseil québécois du regroupement des coopératives de développement régional conjointement avec l'Association des coopératives féminines du Québec ainsi que madame Nancy Neantam et l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC);
- de 15 heures à 16 heures, la Confédération des syndicats nationaux (CSN);
- de 16 heures à 17 heures, la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ);
- de 17 heures à 18 heures, l'Union des producteurs agricoles;

le vendredi 12 décembre 1997

- de 11 h 30 à 12 h 15, l'Association des corporations de développement économique;
- de 12 h 15 à 13 heures, l'Association des professionnels en développement économique du Québec;
- de 15 heures à 17 heures, l'Association des régions du Québec;

QUE le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

3 décembre 1997

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 161, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption du principe

3 décembre 1997

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, soit maintenant adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu, le 10 septembre 1997, le président de la Commission des services juridiques; le 30 septembre 1997, le président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec; le 1er octobre 1997, le secrétaire associé aux Services gouvernementaux et le directeur général des Services aériens et postaux; le 2 octobre 1997, le sous-ministre de la Sécurité publique et le sous-ministre de la Justice; le 8 octobre 1997, le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et le président de la Société de développement industriel; le 15 octobre 1997, le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; et, les 12 et 19 novembre 1997, le secrétaire du Conseil du trésor, en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*. La Commission a également tenu des séances de travail les 3, 4, 10 et 30 septembre, les 1er, 2, 8 et 29 octobre de même que les 11, 19 et 20 novembre 1997. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée de ce débat restreint : cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 162, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite.

Le rapport est adopté.

3 décembre 1997

Adoption du principe

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 177, Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 177 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 177 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 177.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 177, Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès.

Le projet de loi n° 177 est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 177 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Laprise (Roberval) propose que le principe du projet de loi n° 198, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, soit maintenant adopté.

Le débat s'ensuit.

3 décembre 1997

À 17 h 37, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Laprise (Roberval) proposant que le principe du projet de loi n° 198, Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 198 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 198 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 170, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Jolivet, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

3 décembre 1997

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 172, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les normes du travail.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 163, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et d'autres dispositions législatives relativement aux biens soumis à l'administration provisoire du curateur public, ainsi que les amendements transmis par M. Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

M. Pinard, vice-président, déclare ces amendements recevables.

M. Jolivet, leader du gouvernement, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 163.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 158, Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 158 est adopté.

À 22 h 02, sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 décembre 1997, à 10 heures.

3 décembre 1997

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

3 décembre 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis de Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, débattue le 2 décembre 1997, concernant l'importance de maintenir les quotas de chanson francophone.

(Vote n° 170)

POUR - 103

Barbeau	Caron	Gobé	Marsan
Baril	Carrier-Perreault	Harel	Ménard
<i>(Berthier)</i>	Chagnon	Houda-Pepin	Middlemiss
Beaudet	Chalifoux	Jolivet	Morin
Beaudoin	Charest	Julien	<i>(Dubuc)</i>
Beaulne	Cherry	Jutras	Morin
Beaumier	Chevrette	Kelley	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>
Bégin	Ciaccia	Kieffer	Mulcair
Bélanger	Cliche	Lachance	Ouimet
<i>(Anjou)</i>	Copeman	Lafrenière	Papineau
Bélanger	Côté	Lamquin-Ethier	Paquin
<i>(Mégantic-Compton)</i>	Cusano	Landry	Paradis
Benoit	Delisle	<i>(Bonaventure)</i>	Parent
Bergman	Désilets	Landry	Payne
Bertrand	Deslières	<i>(Verchères)</i>	Pelletier
<i>(Charlevoix)</i>	Dion	Laporte	Perreault
Bissonnet	Dionne-Marsolais	Laprise	Rioux
Blais	Doyer	Laurin	Robert
Boisclair	Duguay	Le Hir	Rochon
Bordeleau	Facal	Leduc	Saint-André
Bouchard	Farrah	Lefebvre	Signori
Boucher	Filion	Léger	Simard
Boulerice	Fournier	Lelièvre	<i>(Richelieu)</i>
Bourbeau	Frulla	Léonard	Sirros
Brassard	Gagnon-Tremblay	Létourneau	Vaive
Brien	Gaulin	Maciocia	Vallières
Brodeur	Gautrin	Malavoy	Vermette
Campeau	Gendron	Marois	Williams

CONTRE - 0

3 décembre 1997

ABSTENTION - 0